



SECRETARIAT

AS/Cult (2022) CB 06

17 octobre 2022

## À l'attention des membres de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

### Carnet de bord de la réunion tenue à Strasbourg les 11 et 13 octobre 2022

La Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, réunie à Strasbourg, mardi 11 octobre 2022 de 14h à 15h30, jeudi 13 octobre 2022 de 8h30 à 10h et de 14 h à 15 h 30, sous la présidence de Lord Alexander Dundee (Royaume-Uni, CE/AD),

**Mardi 11 octobre 2022 de 14h à 15h30**, en ce qui concerne :

- **Les applications de traçage : défis éthiques, culturels et éducatifs** (Rapporteur : M. Duncan Baker, Royaume-Uni, CE/AD) : a approuvé la demande du rapporteur de modifier le titre en anglais en **Contact tracing applications : ethical, cultural and educational challenges**, a pris note de l'exposé des motifs et a adopté à l'unanimité un projet de résolution, approuvant ainsi le rapport ;
- **Construire les réseaux universitaires ouverts du Conseil de l'Europe (OCEAN)** (Rapporteuse : Mme Marta Grande, Italie, NI) : a examiné un avant-projet de rapport et a tenu un échange de vues avec la participation du Professeur Michele Nicoletti, coordinateur universitaire européen des réseaux universitaires ouverts du Conseil de l'Europe et ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- **La lutte contre les SLAPP : un impératif pour une société démocratique** (Rapporteur : M. Stefan Schennach, Autriche, SOC) : a examiné une note introductive et a pris note des propositions du rapporteur, avec lesquelles il est d'accord ;
- **Prix du Musée du Conseil de l'Europe** : a reconduit M. Roberto Rampi (Italie, SOC) comme représentant de la commission pour le Prix du Musée 2023, et a entendu de sa part une déclaration d'absence de conflit d'intérêts ;
- **Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 7-9 novembre 2022)** : a désigné comme membres supplémentaires de la Commission *ad hoc* du Bureau de l'Assemblée : M. Roland Rino Büchel (Suisse, ADLE), Mme Nina Kasimati (Grèce, GUE) et M. Stefan Schennach (Autriche, SOC) ;
- **Composition des sous-commissions : a approuvé les changements suivants :**

Sous-commission des Médias et société de l'information :

- M. Alberto Ribolla (Italie, CE/AD) devient suppléant de M. Francesco BERTI ;

Sous commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport

- M. Chris Bonnet (Malte, SOC) devient membre titulaire ;
- Mme Linda Hofstad Helleland (Norvège, PPE/DC) devient membre titulaire ;

**Jeudi 13 octobre 2022 de 8h30 à 10h**, en ce qui concerne :

- **Gouvernance du sport et droits sociaux : la protection des droits des travailleurs au Qatar :** a tenu une audition conjointe avec la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, avec la participation de M. Bjørn Berge, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe ; M. Alasdair Bell, Secrétaire général adjoint de la FIFA ; Mme Lise Klaveness, Présidente de la fédération norvégienne de football ; M. Mahmoud Qutub, Conseiller principal, Bureau du Secrétaire général et du Directeur exécutif, Bien-être des travailleurs et droits du travail, Comité suprême pour la réalisation et l'héritage ; M. Dietmar Schäfers, Vice-président de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (BWI) ; M. Max Tunon, Chef du Bureau de l'OIT à Doha ;

**Jeudi 13 octobre 2022 de 14h à 15h30**, en ce qui concerne :

- **Points divers :** a pris note d'une demande de Mme Fiona O'Loughlin (Irlande, ADLE), nouvellement nommée Présidente de la sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport, de participer à la 17<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport le 26 octobre 2022 à Antalya, Türkiye et a convenu de demander au Bureau de la désigner comme membre de la Commission *ad hoc* qui participera à la Conférence ;
- **Itinéraires culturels : une plateforme pour le dialogue interculturel (Rapporteur : M. Andries Gryffroy, Belgique, NI) :** a examiné un avant-projet de rapport ;
- **Rapports sur les réunions récentes :** a entendu M. Constantinos Efstathiou (Chypre, SOC) sur sa participation à la réunion du 11<sup>e</sup> Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, sur le thème « Sauvegarde des valeurs, du patrimoine et du dialogue européens », qui a eu lieu à Chania, Grèce, du 5 au 7 octobre 2022 ;
- **Garantir la liberté des médias et la sécurité des journalistes : une obligation des États membres (Rapporteur : M. Mogens Jensen, Danemark, SOC) :** a examiné une note introductive et a pris note des propositions du rapporteur qui y figurent, qu'il a approuvées ;
- **Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 7-9 novembre 2022) :** a proposé comme membre supplémentaire de la commission *ad hoc* du Bureau de l'Assemblée, M. Paolo Grimoldi (Italie CE/DA) ;
- **Méthodes de travail de l'Assemblée parlementaire :** a pris note du courrier de la Présidente de la commission du Règlement, Mme Dalloz, et a examiné et approuvé les propositions d'améliorations possibles des procédures et pratiques de l'Assemblée (annexe 1), que le Président de la commission transmettra à Mme Dalloz ;
- **Programme de travail de la commission**

**Renvois en commission et désignation de rapporteur.e.s :**

- a reporté à la prochaine réunion la nomination d'un.e rapporteur.e sur « Propagande et liberté d'expression en Europe » (Doc. 15594) ;
- a nommé M. Stefan Schennach (Autriche, SOC) rapporteur pour avis sur « Menaces d'atteinte à la vie et à la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan » (Doc.15521) ;
- a pris note de la proposition de résolution sur « Apporter une réponse globale au problème des SLAPP » (Doc.15482) à prendre en compte par le rapporteur dans le cadre du rapport « La lutte contre les SLAPP : un impératif pour une société démocratique » ;
- a pris note de la proposition de résolution sur « La réglementation publique de la liberté d'expression sur les plates-formes numériques » (Doc. 15555), déposée par M. George Katrougalos et d'autres membres de l'Assemblée, renvoyée à la commission pour consultation et a chargé la sous-commission des médias et de la société de l'information de l'examiner et de conseiller la commission des suites à y donner ;

## Désignation de représentant.e.s pour les événements à venir

- a pris note que le Président avait nommé, sous réserve de disponibilité de fonds, M. Stefan Schennach rapporteur sur « La lutte contre les SLAPP : un impératif pour une société démocratique » à participer à la première Conférence européenne anti-SLAPP le 20 octobre 2022, à Strasbourg et a pris note qu'il ne pouvait plus participer à la conférence ;
  - a nommé, sans frais pour l'Assemblée :

M. Stefan Schennach, ancien rapporteur sur « L'éthique dans la science et la technologie : une nouvelle culture du dialogue public » pour participer à la réunion du Comité directeur sur la bioéthique sur « Dialogue entre le public, les praticiens et les décideurs politiques pour garantir que les intérêts des patients et du public soient une priorité clé dans les développements et la régulation de la médecine génomique », qui se tiendra en ligne le 10 novembre 2022 ;
- **Projets de propositions de résolution et de recommandation** : a pris note et exprimé son soutien à une proposition de résolution sur « Risques et opportunités du métavers » proposée par M. Olivier Français (Suisse, ADLE) ;
- **Sous-commissions** :
 

a été informée par Mme Foteini Pipili (Grèce, PPE/DC) de l'invitation officielle de la délégation nationale grecque à accueillir une réunion de la sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine sur le thème de « Patrimoine culturel et 'eau » à Olympie, Grèce les 21 et 22 février 2023, et a accepté cette invitation, sous réserve de l'autorisation du bureau ;
- **Réponses du Comité des Ministres** :
  - a pris note de la réponse du Comité des Ministres (Doc. 15589) à la Recommandation 2217 (2021) L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture AS/Cult (2021) 19 ; a demandé au rapporteur, M. Constantin Efstathiou (Chypre, SOC) et à la sous-commission de la culture, de la diversité et du patrimoine de préparer une analyse avec, si nécessaire, des propositions de suivi, et de faire rapport à la commission ;
  - a pris note de la réponse du Comité des Ministres (Doc. 15596) à la Recommandation 2221 (2022) sur « La gouvernance du football : les affaires et les valeurs » AS/Cult (2021) 26 et a demandé au rapporteur, Lord George Foulkes (Royaume-Uni, SOC) et à la sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport de préparer une analyse avec, le cas échéant, des propositions de suivi, et de faire rapport à la commission ;
- **Communications du Président de la commission** : a pris note des trois lettres de M. Ruben Rubinyan, Président de la délégation arménienne ;
- **Prochaines réunions**
  - a pris note de la prochaine réunion de la commission qui se tiendra les 5-6 décembre à Paris ;
  - a pris note de la prochaine réunion de la sous-commission des médias et de la société de l'information 21-22 novembre à Vilnius (Lituanie).

**La sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport** (de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias) réunie à Strasbourg le mercredi 12 octobre 2022 de 14h à 15h30, sous la présidence de Lord George Foulkes (Royaume-Uni, SOC), doyen d'âge présent, puis de Mme Fiona O'Loughlin (Irlande, ADLE), en ce qui concerne :

- **Election du Bureau de la sous-commission** : a élu par acclamation :
  - Mme Fiona O'Loughlin (Irlande, ADLE), Présidente,
  - Mme Nicole Duranton (France, ADLE), Vice-présidente ;
  
- **Suivi des Réponses du Comité des Ministres** : a examiné l'analyse de la réponse du Comité des Ministres (Doc. 15116) à la Recommandation 2178 (2020) « Il est temps d'agir : la réponse politique de l'Europe pour combattre la manipulation des compétitions sportives » et ont décidé de soumettre des propositions de suivi à la commission ;
  
- **Questions émergentes et priorités dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport**

A tenu un échange de vues avec la participation de :

  - Mme Francine Raveney, Secrétaire Exécutive Adjointe de l'Accord Partiel élargi sur le sport (APES), Direction de l'anti-discrimination, DG II : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe ;
  - Mme Ruxandra Pandea, coordinatrice de la campagne jeunesse Démocratie ici | Démocratie maintenant du Conseil de l'Europe ;
  - M. Villano Qiriazzi, Chef du Service de l'Education, Direction de la participation démocratique, DG II : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe.

Roberto Fasino, Dana Karanjac, Silvia Arzilli, Marc Gruber

---

cc : Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire  
Directeurs et agent-e-s du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée  
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie  
Secrétaire Général du Congrès  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directrice Générale et Directeurs Généraux  
Directeur du Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe  
Directeur du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

## Annexe 1

**Propositions de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias sur les procédures et les méthodes de travail de l'Assemblée****1. Propositions concernant l'organisation des parties de session et le déroulement des séances plénières**

1.1. Le *décal de dépôt des amendements* déterminé à l'article 34.6 devrait être harmonisé avec celui qui est prévu pour les réunions hybrides ou en ligne à l'article 67.4.d, en vertu duquel « les amendements doivent être déposés au moins deux jours ouvrés avant l'ouverture de la séance concernée ».

1.2. En ce qui concerne la *discussion des amendements en séance plénière*, la disposition selon laquelle « si une commission n'a pas été en mesure de prendre position sur les amendements déposés à son rapport, la parole est donnée au rapporteur » (article 67.4.d) devrait également être appliquée lorsque les séances se déroulent dans des conditions ordinaires.

1.3. Le *temps de parole global alloué aux rapporteurs en séance* pour présenter leur rapport et répondre aux orateurs ne devrait pas être inférieur à douze minutes. Il ne faudrait pas prévoir que ce temps soit réparti en sept minutes pour la présentation et cinq minutes pour les réponses ; la Commission considère que les rapporteurs devraient être libres de répartir comme ils l'entendent le temps qui leur est imparti pour leur présentation et pour leurs réponses, pour autant qu'ils ne le dépassent pas.

1.4. La clôture de la liste des orateurs en ligne 24 heures avant l'ouverture de chaque séance doit être maintenue, afin de permettre la notification de changements tardifs tout en assurant une bonne gestion des listes d'orateurs et de votants. Toutefois, il convient de maintenir un délai de trois jours avant l'ouverture d'une partie de session pour les séances du mardi matin et du mercredi matin, où le vote électronique est utilisé pour les élections.

**2. Propositions concernant le fonctionnement des commissions et l'organisation de leurs réunions**

2.1. Il faudrait conserver la possibilité de prendre certaines décisions en consultant les membres par courrier électronique. Cela pourrait s'appliquer par exemple à des actes de procédure tels que l'autorisation pour le rapporteur d'organiser des auditions ou des échanges de vues, ou de se faire assister par un expert pour la rédaction d'un rapport. La Commission propose toutefois que les décisions adoptées par consultation écrite soient en principe consensuelles et qu'en cas d'objections, une décision à la majorité ne puisse être adoptée par consultation écrite qu'en cas d'urgence réelle.

2.2. En ce qui concerne les modalités d'examen des projets de rapports et, en particulier, la présentation et l'examen des amendements aux avant-projets de textes qui sont soumis pour adoption à la Commission, ceux-ci devraient être communiqués en règle générale par écrit au rapporteur, par l'intermédiaire du secrétariat, accompagnés de brèves explications (par exemple, comme le prévoit l'article 34.3) au moins 24 heures avant l'ouverture de la séance de la Commission au cours de laquelle les avant-projets de textes doivent être examinés et adoptés. Cela ne devrait toutefois pas empêcher la Commission d'examiner des propositions plus simples visant à améliorer la clarté du texte ou des propositions que le rapporteur pourrait souhaiter présenter ou appuyer.

2.3. La procédure de vote pour l'adoption des différents paragraphes et alinéas d'un projet de texte devrait être systématiquement simplifiée, et les différents paragraphes et alinéas d'un projet de texte devraient être considérés comme adoptés par consensus si personne ne demande la parole lorsqu'ils sont énumérés un par un par le président / la présidente. Les votes explicites ne devraient avoir lieu que s'il y a des amendements ou des objections, et sur le texte dans son ensemble.

2.4. En ce qui concerne les modalités d'examen des amendements à un texte adopté en commission et soumis à l'Assemblée (projets de résolution / projets de recommandation), la Commission devrait pouvoir exprimer sa position sur les amendements qui ont été déposés en procédant également comme suit :

- Regrouper les amendements soutenus par le rapporteur et considérer que la position « favorable » est exprimée par consensus, si aucune objection n'est soulevée ;
- Regrouper les amendements que le rapporteur ne soutient pas s'ils sont liés entre eux, de sorte qu'une position cohérente (pour ou contre) puisse être prise par un vote unique sur tous les amendements considérés ensemble ;
- Considérer qu'un amendement est retiré et tombe si aucun initiateur ou membre de la Commission ne prend la parole pour le présenter ou le soutenir lorsque la commission est appelée à prendre position sur celui-ci.